

Mobilisation générale de la majorité silencieuse

«À première vue, c'est un jugement aberrant, avoue Madame Lucille Gordon. Mais avec un peu de recul, nous considérons que c'est la meilleure chose qui pouvait arriver, puisque la loi étalt tellement ambigüe et non respectée:

«Ce trou dans la loi obligera le gouvernement à légiférer».

par Michèle Boulva

La vice-présidente de Campaign Life Coalition, le plus important mouvement national de défense de la vie engagé sur la scène politique, constate que «la pression monte

toute seule à travers le ~

«Les gens sont révoltés: par l'attitude de Morgentaler. Le jugement parle, d'ailleurs par lui-même. Quelle farce! Les pro-, choix s'ingénient à répé-. ter que l'avortement n'est, pas un choix facile et que une protection certaine

gnent pas de gaieté de

«Or ceux qui prennent "la défense du libre-choix manifestent actuellement comme si c'était une fête. Cela montre l'irresponsat, bilité, le manque de jugement et de sérieux de ceux qui menent cette:

L'avocate montréalaise estime inoui et ridicule què le Canada soit en train de tomben dans la même erreur que les É-1 tats-Unis au plan de l'avortement. Le président Reagan ne fait-il pas actuellement tout en son pouvoir pour revenir à .

: Mobilisation &

«Une chose est sûre, : lance-I-elle. Grâce à une stratégie concertée des, mouvements pour la vie, la majorité silencieuse est en train de se mobiliser. La bataille ne fait que commencer.

«Car si le jugement de la Cour suprême établit la liberté de conscience des individus en matière d'avortement, il ne dit absolument rien des droits du foetus. Et il en a.»

Face au «tissu de mensonges, que constitue là

tous les citoyens seront donc interpellés au cours des prochaines semaines et invités à manifester leur volonté de voir le foetus protégé dès sa con-

Pour Madame Gordon, la preuve est faite qu'il faut agir sur le plan politique: «Depuis cinq ans, trop de gens se sont cachés derrière un raisonnement voulant que ce soit une question d'éducation. Ce qu'on vient , de vivre prouve que c'est une question strictement politique».

L'action massive des mouvements pour la vie sera donc dirigée vers les,

bureaux de comtés; on prévoit du piquetage et des rencontres avec les députés. On demande à chacun de communiquer d'une manière ou d'une autre (lettre, télégramme, rencontre) avec son député. Enfin, des manifestations massives se tiendront «en temps et

Hypocrisie . irresponsable

Pour sa part, le trésorier du Mouvement des médecins québecois pour le respect de la vie» compte sur le jugement de la Cour suprême pour «réveiller ceux qui sont morts et fouetter les endormis»:

Le docteur Paul Auclair regrette les erreurs assez nombreuses, dit-il, des pro-vie. «Y compris celles du haut clergé. Quand vous voyez la CECC refuser d'approuver la motion 🖟 Mitges, 'c'est à n'y rien

«Il y a eu des erreurs de jugement de personnes qui auraient plutôt dû se taire; et qui auraient dû écouter les pro-vie plutôt que les ennemis de la religion et de la famille. L'Esprit-Saint parle aussi par les laïcs engagés, mais il y a peu de chance qu'il éclaire énormément les ennemis déclarés de

"Le clergé nous a complètement barrés. Et dé-

Face au récent jugement, les pro-vie ont donc une tâche énorme à accomplir, estime le docteur Auclair qui voit maintenant la porte ouverte à l'euthanasie, au génocide et même au racisme: «La Cour suprême a nommé le racisme par rapport à l'âge et à la santé comme une chose légale au pays. J'ai le droit de tuer.

«Sur le plan médical, c'est une aberration! Si un médecin ne porte pas assistance à un candidat au suicide ou à une personne en danger, il peut perdre son droit de pratiave et aller en prison.

«Et on ne l'oblige pas, dans les cas d'avortement, à offrir une solution de rechange à la mère qui veut avorter. L'enfant à naître, qui est un Innocent, est le seul citoyen au monde qui n'a pas le droit d'être proté-में में में में में में में में में में gu'avant l'accouchement; du mament qu'il crève avant la naissance.

«C'est de l'hypocrisie, absolument irresponsa-, blel, s'indigne le médecin qui voit dans cette bataille une lutte contre Dieu lui-même, par personnes interposées, les femmes et leurs petits à naître. (M.B.)□

Nouveau projet de loi pour le foetus

On attend le oui des évêques

Un nouveau projet de loi rédigé par un chrétienzengagéisera incessamment pré-sitésenté à la Commission de téforme du droit du Canada

l vise à protéger non seulement le foetus en développement dans le sein de sa mère, mais aussi, celui qui croît en éprouvette:

zam a fait savoir à nous ne voulons pas de L'INFORMATEUR catholique, quelques jours seu- -voulons lement après le jugement d'accord". fracassant de la Cour su- ; Déjà, d'autres projets prême, qu'il avait appro- de lois ont été déposés ché plusieurs séhateurs et : devant la Commission de députés favorables à la réforme. Certains d'entre

Il s'attend à ce que l'un d'entre eux accepte de présenter ce projet à la Chambre des Communes.

En tant que président de l'Association des juristes catholiques du Québec, Me Khouzam se réjouit de la disparition de l'ancienne loi dont l'article 251 était «si mal rédigé et qui était boycotté même par le gouvernement, et surtout par le ministre de la Justice

Avec l'appui des évêques?

Reste donc, l'avocat montréalais, à contacter les évêques. québécois dont il veut à. tout prix obtenir une approbation officielle avant de présenter son projet: "Si notre projet de loi se rend en Chambre et que les députés viennent

Me Alexandre Khou- consulter nos prélats, oui, mais...

eux, selon Me Khouzam,

nouvelle lot complète- cepté si la vie "physique". coulent, soit la concep-ment inefficace, tout en de la mère est mise en ption d'un être vivant, uni-

res, estime le président, : sans faire le contrepoids». Son projet de loi définit donc le foetus humain non encore né comme «un être humain . possédant tous les droits dont jouit une personne humaine depuis sa conception». Pas-depuis la: 20e semaine, précise-t-il. 🖫

Aucun 🐣 avortement :

Le document ne permet::



La femme, soutient Me Émile Colas, n'a pas le droit de disposer des conséquences de ses gestes en éliminant un être unique, distinct d'elle-même (photo: G. . Pigeon).

viseraient à rendre la : aucun avortement, ex-, ponsabilités qui en déappelé à prendre une telle décision «n'osera pas s'y aventurer s'il n'est pas prouvé que la vie physique de la mère est en 19 19 19 19 19 en danger».

> Reviendra alors à la femme de choisir entre sa vie et celle de l'enfant qu'elle porte. Disparus donc, les comités thérapeutiques, ainsi que l'article de loi permettant d'incriminer la femme qui consent à un avorte-

Un autre juriste montréalais activement engagé dans la défense de la vie s'indigne face à la situation, «Imaginezi On va définir le moment où commence | la viel», s'exclame Me Émile Colas. Il est évident que c'est au moment de la conception, puisque le foetus commence déjà à. se développer».

Manague Déplorant le manque d'objectivité de la Cour Suprême qui n'a aucunement parlé des droits du palus, Ma Colas axelis que cet état de falt par la preuve présentée dans l'affaire Morgentaler et "qui n'insistait que sur les droits de la femme.

🧨 "Je reconnais à la femme tous les droits de "copuler" avec qui elle veut en posant un geste libre protégé par la Charte des droits et libertés, Mais elle doit prendre les res-

semblant limiter le droit à danger Une mécanisme que et distincte d'elle l'avortement d'elle d'elle

Compromission :

Constatant le manque de courage du gouvernement jusqu'ici, et le fait que les politiciens se soient lavés les maîns sur les tribunaux, l'avocat déplore que tout l'odieux de la situation repose sur ces derniers. Il espère que l'opinion publique forcera le gouvernement à légiférer rapidement.

Et sur ce point, il con-, damne «la compromission des évêques du Canada qui n'ont pas eu le courage d'appuyer la motion Mitges et qui ont joué un rôle très ambigü» l'époque où ce bill privé fut présenté.

Il se dit convaincu gu'avec l'appui officiel de l'épiscopat canadien, la motion privée du député aurait été approu-

Quant au lugement de ia Cour bupreme, Ma 🖙 las y volt l'élément qui dolt rallier, sans considération de race, de langue ou de religion, tous les. citoyens sensibles à l'avenir du pays.

*La vie est le plus grand des bienfaits, conclut-il. C'est le seul à protéger . pour permettre aux autres d'exister»,□